

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL N°83 LUNDI 19 SEPTEMBRE – 18h30 – Mairie

### ORDRE du JOUR

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2022.*
- *Versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € au club de football.*
- *Classement en voie semi-privée de la Rue du 19 mars 1962 de chez Bodin Gilles à chez Bellemain Jean-Claude.*
- *Actualisation de la demande de subvention REGION pour les travaux aux écoles.*
- *Demande de subvention auprès de LEADER pour les équipements de cuisine du futur restaurant scolaire.*
- *Désignation d'un élu référent « risques » pour l'élaboration de la carte des aléas du PLU intercommunal.*
- *Demande de rattachement au PLU de la commune du règlement de lotissement Le Clos des Noyers concernant la partie clôture.*
- *Signature d'une convention tripartite pour l'aménagement d'une aire de lavage.*
- *Questions diverses.*

Le 19 septembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Yvan CREACH, Maire. Chaque membre entrant en séance signe la feuille de présence.

**Présents** : CREACH Yvan, ROLLAND Eric, BLAMBERT Micheline, MURE-RAVAUD Jérôme, CHOURREAU Gisèle, MICLO Damien, TRIBBIA Karine, MANIGNAL Amandine, HAMEL Sylvain, VAL-LARTIGUE Carine, STOOSS Nathan, BRISSET Sandrine, LAMBERTON Michel, BEYLE Sylvie, BOMPARD Caroline, LUYA Olivier.

**Pouvoirs** : ARNAUD Marie-Françoise > CREACH Yvan, HAMOUDI Brahim > STOOSS Nathan.

**Secrétaire de séance** : CHOURREAU Gisèle.

### **DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2022 :**  
*Le compte-rendu du 11 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.*
- **Versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € au club de football.**  
Le Maire rappelle aux conseillers la vogue organisée les 20 et 21 août 2022 par le club de football US RO-CLAIX.  
Pour faire face aux dépenses liées à cette manifestation, l'association sollicite la commune une subvention exceptionnelle pour participer au financement du concert organisé le samedi soir, à hauteur de 400 €. *Le versement de cette subvention est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.*
- **Classement en voie semi-privée de la Rue du 19 mars 1962 de chez Bodin Gilles à chez Bellemain Jean-Claude.**  
Eric Rolland, adjoint aux travaux, explique que pour donner suite à des plaintes des riverains concernant des vitesses importantes sur la rue du 19 mars 1962 et des véhicules qui utilisent le sens interdit, il propose que la portion de voirie entre chez Monsieur Gilles Bodin et le bâtiment le Granenc soit mise en voie semi-privée pour une durée de 1 an reconductible tacitement.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de cette décision.

*Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés*

- **Actualisation de la demande de subvention REGION pour les travaux aux écoles.**  
*Cette question n'est pas délibérée, en attente de renseignements manquants.*
  
- **Demande de subvention auprès de LEADER pour les équipements de cuisine du futur restaurant scolaire.**  
*Cette question n'est pas délibérée, en attente de renseignements manquants.*
  
- **Désignation d'un élu référent « risques » pour l'élaboration de la carte des aléas du PLU intercommunal.**  
Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du PLUI, il convient d'établir une carte des aléas pour chaque commune du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.  
Afin de mener à bien cet important travail en partenariat avec les communes, le Conseil municipal doit nommer en son sein un élu référent « risques ».  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Monsieur Jérôme MURE-RAVAUD en tant que référent « risques ».  
*Cette décision est approuvée à l'unanimité des présents et représentés*
  
- **Demande de rattachement au PLU de la commune du règlement de lotissement Le Clos des Noyers concernant la partie clôture.**  
Monsieur le Maire explique que l'association syndicale du lotissement « le Clos des Noyers » a sollicité la mairie au sujet du règlement de son lotissement, notamment sur l'article 11 concernant la partie clôture.  
A la demande de 8 colotis sur 11, et suivant l'article 442-10 du Code de l'urbanisme, l'ASL Le Clos des Noyers souhaite le rattachement à l'article U 2.4.1 défini par le PLU de la commune de Saint-Romans concernant les règles afférentes aux clôtures.  
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le rattachement au PLU communal du règlement de lotissement « le Clos des Noyers » pour la partie clôture.  
*Le Conseil Municipal charge le maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de cette décision à l'unanimité des présents et représentés.*
  
- **Signature d'une convention tripartite pour l'aménagement d'une aire de lavage.**  
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention entre l'association « Aire du Royans », la commune de Saint-Romans et Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a été établie concernant l'aménagement d'une aire de lavage collective phytosanitaire.  
Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve la convention concernant l'aménagement d'une aire de lavage collective phytosanitaire telle qu'elle est définie ci-dessus à l'unanimité des présents et représentés.  
*Le conseil municipal charge et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention à l'unanimité des présents et représentés.*
  
- **Questions diverses :**

Micheline Blambert évoque la question du repas des seniors sachant qu'il y a environ 270 à 280 personnes qui seraient concernées sur la commune.

Sandrine Brisset demande des informations sur le lotissement du Château. Eric Rolland confirme que les démarches ont été effectuées.

Jérôme Mure-Ravaud résume les actions qui ont été entreprises en lien avec la FREDON qui se rapproche également de l'ARS. Il explique également que les rives du Merdaret ne doivent pas être tondues avant 2023 pour laisser pousser les variétés de faune qui ont été semées et plantées.

Karine Tribbia souhaite savoir quand une réunion sera programmée pour un projet à propos du séchoir. Damien fera des propositions et une réunion à ce sujet en début d'année prochaine.

Dans la Rue de l'église, le bâtiment HLM est envahi de pigeons : il revient au gestionnaire de régler cette question.

Dans la petite rue de la boucherie on signale qu'un échafaudage est sur la rue depuis plus d'un an.

Plusieurs membres du Conseil informent que des jeunes gens qui circulent à proximité du cimetière en motos, scooter etc. Cela inquiètent les riverains.

Nathan évoque le plan communal de sauvegarde et propose de travailler sur ce dossier.

Le maire fait le point sur le bâtiment commercial RIVE GAUCHE, dont les occupants vont prochainement prendre possession des locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

Le Maire, Yvan CREACH.

